

La division du travail d'évaluation et d'orientation

*D'après Philippe Perrenoud :
L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Entre
deux logiques.
DeBoeck Université, 1998.*

Premier mode de division

L'évaluation globale est faite à partir de la juxtaposition ou de la synthèse d'évaluations spécifiques exécutées par différents enseignants.

Il peut y avoir conflit, difficultés lors d'évaluations à conséquences importantes.

“ Cette diversité peut tenir à différents facteurs, par exemple :

- niveaux d'exigence inégaux ;
- une réelle hétérogénéité des compétences de l'élève dans les diverses branches ;
- des conceptions différentes de la sélection, certains donnant aux élèves davantage de chances ;
- des représentations diverses de ce qui compte pour réussir dans telle ou telle filière, les uns privilégiant, par exemple, le sens de l'organisation et la persévérance, les autres ne jurant que par les “ acquis de base ”. ” (p. 65)

Je considère que dans tous les cas il ne s'agit pas de choses avérées, mais de modes, ou de terrains d'argumentation proposés par les acteurs. C'est là où ils veulent débattre de leurs différences.

Cette multiplicité est “ cachée ” par l'interlocuteur unique. La convocation du professeur principal. En France, l'apparition de la figure du professeur principal est concomitante de la première ébauche de procédure d'orientation avec formulation de la demande des parents en 1959 lors de la réforme Berthoin. L'un des rôles du professeur principal est alors traduit dans cette problématique, un rôle de cohésion de l'équipe. Faire l'unité.

Mais il y a toujours un risque d'incohérence extérieure (vendre la mèche volontairement), on recherche d'alliance pour les parents ou l'élève.

Deuxième mode de division

“ il n'évalue pas cependant en son nom personnel, mais en tant qu'agent de l'organisation scolaire. Autrement dit, *l'évaluation engage l'institution*, ce qui amène cette dernière à contrôler, d'une manière ou d'une autre, les pratiques d'évaluation des enseignants. ” (p. 65)
D'où inspection éventuelle, mais aussi le recours possible des parents.

“ Dans le fonctionnement réel de l'organisation scolaire, on ne peut permettre de désavouer un professeur à la légère. C'est pourquoi, en cas de recours, la plupart du temps, la réponse de l'organisation est concertée avec lui, de sorte à présenter une façade unie. ” (p. 65).

Il y a là des thèmes de Erving Goffman qui peuvent être évoqués pour commenter : maintenir l'unité de l'équipe, ne pas perdre la face, calmer le jobard.

Troisième mode de division

Le recours à un expert. Avec deux possibilités, celle de compléter le dossier, c'est-à-dire d'ajouter un élément d'évaluation (cela renvoie finalement la globalité de l'évaluation à une instance de niveau supérieure, exemple de la CDES), soit celle de confrontation de points de vue, et c'est le demandeur qui se fera une évaluation à partir des deux représentations de l'évaluation qu'il aura obtenue.

Premier mode de division

L'évaluation globale est faite à partir de la juxtaposition ou de la synthèse d'évaluations spécifiques exécutées par différents enseignants.

Il peut y avoir conflit, difficultés lors d'évaluations à conséquences importantes.

“ Cette diversité peut tenir à différents facteurs, par exemple :

- des niveaux d'exigence inégaux ;
- une réelle hétérogénéité des compétences de l'élève dans les diverses branches ;
- des conceptions différentes de la sélection, certains donnant aux élèves davantage de chances ;
- des représentations diverses de ce qui compte pour réussir dans telle ou telle filière, les uns privilégiant, par exemple, le sens de l'organisation et la persévérance, les autres ne jurant que par les “ acquis de base ”.

Quelles sont les différentes modalités de masquage de cette diversité ?

- Le secret des débats. Seule la décision est rendue publique
- Le professeur principal « porteur de l'unité » (1959)
- La création de deux instances : conseil de classe et conseil de professeurs

D'après Philippe Perrenoud :
L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Entre deux logiques.
DeBoeck Université, 1998. (p. 65)

Deuxième mode de division

“ il n'évalue pas cependant en son nom personnel, mais en tant qu'agent de l'organisation scolaire. Autrement dit, *l'évaluation engage l'institution*, ce qui amène cette dernière à contrôler, d'une manière ou d'une autre, les pratiques d'évaluation des enseignants. ” (p. 65)

D'où inspection éventuelle, mais aussi le recours possible des parents.

“ Dans le fonctionnement réel de l'organisation scolaire, on ne peut permettre de désavouer un professeur à la légère. C'est pourquoi, en cas de recours, la plupart du temps, la réponse de l'organisation est concertée avec lui, de sorte à présenter une façade unie. ” (p. 65).

Il y s'agit donc non seulement de maintenir l'unité de l'équipe, mais également de ne pas perdre la face.

Troisième mode de division

Le recours à un expert. Avec deux possibilités, celle de compléter le dossier, c'est-à-dire d'ajouter un élément d'évaluation (cela renvoie finalement la globalité de l'évaluation à une instance de niveau supérieure, exemple de la CDES), soit celle de confrontation de points de vue, et c'est le demandeur qui se fera une évaluation à partir des deux représentations de l'évaluation qu'il aura obtenue.

Il semble que ce soit cette troisième « division » que les procédures d'orientation de 90 aient tenté d'installer avec le rôle du chef d'établissement.

D'après Philippe Perrenoud :

L'évaluation des élèves. De la fabrication de l'excellence à la régulation des apprentissages. Entre deux logiques.

DeBoeck Université, 1998.